



ENTRE LAC ET MONTAGNES

MAIRIE D'ALEX  
Place de l'Église 74290 ALEX  
Tél. 04 50 02 87 05  
mairie74@alex-village.com  
www.alex-village.com

Envoyé en préfecture le 30/12/2025  
Reçu en préfecture le 30/12/2025  
Publié le 30/12/2025  
ID : 074-217400035-20251230-ARRETE2025059A-AR  
**SLOW**  
ARRETE N°AM2025/059A

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### ARRÊTÉ N°2025/059A portant réglementation de la circulation de tous les véhicules à moteur route des Engagnes : circulation interdite sauf desserte locale

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2, L2213-1, et L2213-4 ;*
- *Vu le Code de la route et notamment l'article R411-17 ;*
- *Vu le code de la voirie routière ;*
- *Considérant que la route communale dite « route des Engagnes », qui se prolonge par la route de Barbanchon sur le territoire de la Commune de Menthon-Saint-Bernard reliant la RD 909 à la RD 16, est régulièrement utilisée par les automobilistes comme itinéraire de raccourci entre ces deux axes ;*
- *Considérant l'étroitesse de cette voie, qui ne permet pas le croisement aisément des véhicules et ne présente pas les conditions de sécurité nécessaires pour accueillir une circulation accrue ;*
- *Considérant que cette route n'est pas conçue pour un usage intensif ou de transit ;*
- *Considérant que la sécurité des usagers, des riverains et des piétons pourrait être compromise par une circulation non encadrée ;*
- *Considérant qu'il convient d'en limiter l'accès à la seule desserte locale dans un souci de sécurité et de préservation de la tranquillité publique ;*

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 - Interdiction de circulation sauf desserte locale :

**La circulation des véhicules est interdite sur la route communale dite « route des Engagnes », à compter du 5 JANVIER 2026, à l'exception de desserte locale :**

- des riverains et ayants droit,
- de la desserte agricole,
- des véhicules de collecte des ordures ménagères et d'entretien de la voirie,
- des services de secours et d'urgence,
- des véhicules de transport scolaire.

### ARTICLE 2 - Recommandation itinéraire :

Il est recommandé aux automobilistes de suivre l'itinéraire RD909 – Rond-point du « Reblochon » - RD16 afin de ne pas emprunter des voies inadaptées telles que la route des Engagnes sur le territoire de la Commune d'Alex qui se prolonge par la route de Barbanchon sur le territoire de la Commune de Menthon-Saint-Bernard.

### ARTICLE 3 – Signalisation :

La signalisation sera mise en place sous la forme d'un panneau de type BO avec panonceau « sauf desserte locale » par les services techniques communaux en amont de la période concernée.

ARRETE N°AM2025/059A (suite)  
Fermeture Route des Engagnes sauf desserte locale

**ARTICLE 4 – Sanctions :**

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose aux sanctions prévues par les textes en vigueur, notamment à une amende forfaitaire, en application du Code de la route.

**ARTICLE 5 - Ampliations du présent arrêté transmises à :**

- Mme la Préfète de la Haute-Savoie ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Le SDIS 74 et le Centre de secours de Thônes ;
- M. le Maire de la Commune de Menthon Saint-Bernard.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Affiché le 30 décembre 2025

*Fait à ALEX, le 29 décembre 2025*

Le Maire  
Catherine HAUETER



## Bordereau d'acquittement de transaction

| Collectivité : Mairie de ALEX

| Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>ARRETE2025059A</b>
Objet :	<b>ARRETE N°2025/059A FERMETURE ROUTE DES ENGAGNES SAUF DESSERTE LOCALE (ANNULE ET REMPLACE N°2025/059)</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-30 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	074-217400035-20251230-ARRETE2025059A-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	930 o
Nom métier :		
074-217400035-20251230-ARRETE2025059A-AR-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b>	application/pdf	99.5 Ko
Nom original : ARRETE N°2025.059A FERMETURE RTE ENGAGNES SAUF DESSERTE LOCALE.pdf		
Nom métier :		
99_AR-074-217400035-20251230-ARRETE2025059A-AR-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 décembre 2025 à 12h46min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 décembre 2025 à 12h46min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 décembre 2025 à 12h46min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 décembre 2025 à 12h46min34s	Reçu par le MI le 2025-12-30

